



Association des
producteurs maraîchers
du Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024-2025



TABLE DES MATIÈRES

5	À propos
6	Mot de la présidente
8	Mot du directeur général
10	APMQ en action
11	Les dossiers chauds
16	Production
19	Commercialisation et marchés
28	Événements
31	Équipe et conseil d'administration



L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS *DU QUÉBEC*

L'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) regroupe les principaux producteurs maraîchers et horticoles de la province. Depuis 75 ans, l'APMQ met son expertise à leur service et veille à la défense de leurs intérêts économiques, sociaux et environnementaux. Elle a pour rôle de représenter et défendre les intérêts d'environ 350 membres engagés volontairement qui produisent environ 70% de la production maraîchère québécoise, de favoriser le développement de la filière et d'être la voix du secteur auprès des décideurs et des instances gouvernementales. L'APMQ soutient aussi la recherche et l'innovation technologique et déploie des initiatives de promotion générique, notamment à travers la campagne Mangez Québec. Également, l'APMQ est gestionnaire de la Place des producteurs – le plus grand marché de gros de fruits et légumes de l'est du Canada.



MOT DE LA *PRÉSIDENTE*

L'INCERTITUDE DOIT PAVER LA VOIE À UNE VISION DE *DÉVELOPPEMENT*

Si on ne peut que caractériser l'année 2025 par un seul qualificatif, le mot « incertitude » s'applique de multiples façons. Il n'y a pas seulement le locataire de la Maison-Blanche qui s'est démarqué par son imprévisibilité. Dame Nature n'a pas fait exception. Dans les deux cas, il faudra s'y faire.

La guerre commerciale a laissé des traces sur l'économie maraîchère, bien que la majorité des biens produits ici ont été exemptés des tarifs américains dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). L'incertitude s'est traduite par une baisse marquée de nos exportations vers notre voisin du Sud. Comme vous le savez très bien, l'impact fut substantiel sur le prix de vente à la ferme. Du reste, cet effet de stagnation de nos recettes monétaires s'est propagé à l'ensemble du secteur en raison de la forte intégration de la chaîne d'approvisionnement nord-américaine. Alors que la valeur de la devise canadienne dépréciée aurait dû favoriser notre compétitivité pour la vente de nos produits sur le marché américain, cette dépréciation a eu pour effet d'augmenter les prix des achats d'intrants et d'équipements agricoles.

Parallèlement, de grands contrastes climatiques ont marqué l'été 2025. Dans un premier temps, le printemps et le début de saison estivale ont fait place au temps anormalement froid. Par la suite, les météorologues ont observé, pour les régions maraîchères du sud du Québec, un phénomène de « bouffées de chaleur ». Dans la grande région de Québec, juillet 2025 entre officiellement dans le grand livre des records de la météo en raison des quantités importantes de précipitations reçues tout au long du mois.

Ces extrêmes climatiques qui nous ont laissé à peine le temps de reprendre notre souffle font en sorte que nous travaillons avec l'énergie du désespoir. Ils engendrent des coûts de production exceptionnels et des pertes de rendement qui ont un impact économique persistant pour nos entreprises.

Par conséquent, la variabilité des rendements rend les revenus nets agricoles très incertains dans un contexte de preneurs de prix. La rentabilité des fermes maraîchères québécoises est mise à mal. En effet, depuis 2015, le bénéfice net des entreprises maraîchères est globalement à la baisse. Rappelons que l'effondrement du revenu net de ces dernières années (de 1,2 G\$ en 2021 à 29 M\$ en 2024), jumelé à une dette agricole sans précédent (32 G\$ en 2024), nuit à la pérennité du secteur ainsi qu'aux transferts d'entreprises à la prochaine génération.



La saine rentabilité de nos fermes passe par un dialogue dans la filière maraîchère. Nos clients principaux doivent comprendre que la performance financière de leur entreprise et le succès de leur stratégie de promotion de nos légumes locaux passent par notre savoir-faire. Produire des légumes de qualité, respectueux des valeurs sociétales, à un prix. Il est essentiel que tous nos clients reconnaissent ce fait. D'ailleurs, l'approche adoptée par l'un d'eux cet été a fait beaucoup parler et a même été identifiée dans la liste des principaux irritants dans notre sondage de fin de saison. Le Code de conduite du secteur de l'épicerie suscite de grands espoirs.

Il est plus nécessaire que jamais de collaborer avec les gouvernements du Québec et du Canada sur une vision renouvelée du secteur maraîcher qui pourra répondre aux exigences climatiques, économiques et sociales. Il s'agit de produire de façon innovante et durable pour bâtir un futur prospère et équilibré pour les générations futures.

La compétitivité doit devenir le mot d'ordre. Peut-elle vraiment s'allier à un accroissement toujours exponentiel des normes privées et publiques? Réduire les charges administratives de l'État est impératif. Les gouvernements en parlent beaucoup. À quand des résultats concrets? Décarboner l'économie et donner naissance à une agriculture « plus propre » sont des objectifs louables, mais comment garantir leur atteinte sans affecter notre productivité ou sans budget supplémentaire adapté? Le temps d'attaquer de front ces enjeux est arrivé.

La production agricole représente un élément essentiel de la société. La diversité des cultures maraîchères québécoises constitue un atout majeur qui doit être considéré à son mérite. Nous nous devons de dégager un consensus sur le fait que les aspects économiques, environnementaux et sociaux de la durabilité doivent se traduire par des mesures cohérentes. Dans un avenir prévisible, le renforcement de la position des maraîchers dans la chaîne de valeur alimentaire, la facilitation de leur accès au financement et la conformité aux normes internationales constitueront des priorités.





MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

REGARD SUR LE PASSÉ POUR SE PROJETER DANS LE *FUTUR*

Depuis quelques années, des éléments récurrents reviennent constamment en lien avec les changements climatiques et les tensions géopolitiques. Les pressions engendrées sur la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire sont exacerbées par des aléas météorologiques de plus en plus dévastateurs et par un monde plus tendu, plus conflictuel, où le commerce mondial est sous pression à cause des conflits ou des différends commerciaux.

La saison 2025 n'a pas fait exception à la règle. L'utilisation accrue de l'irrigation pendant la période estivale a causé une augmentation du coût de production pour la majorité des producteurs. Cette situation, alliée à des prix fluctuants, amène de l'incertitude quant à la rentabilité financière de la saison. Plusieurs producteurs font valoir que les prix reçus ne correspondent pas à la quantité de travail requise pour la production de légumes dans un contexte où la demande américaine a été plus faible dans plusieurs catégories.

Nous sommes donc confrontés à un monde où la volatilité prévaut, entraînant une crise permanente du coût de la vie tant pour les consommateurs que pour nos entreprises. Qui plus est, le rapport de force disproportionné entre les détaillants/grossistes et les producteurs ne cessent de croître.

Il est crucial que nos gouvernements s'unissent à nous pour élaborer des plans de gestion de la transition climatique, qui prévoient notamment une réforme des programmes de gestion de risques. Nous fondons beaucoup d'espoir sur le renouvellement du Partenariat canadien pour une agriculture durable, avec un nouvel accord conclu entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux (FPT) visant à renforcer la concurrence, l'innovation et la résilience du secteur agricole. Nous croyons fermement que nous avons notre mot à dire dans les échanges entre les autorités gouvernementales afin de nous assurer que le nouvel accord corresponde à nos besoins.

Par ailleurs, ce qui se passe à l'ARLA nous laisse de plus en plus songeurs. Alors que d'autres juridictions, comme les États-Unis, l'Union européenne et l'Australie, traitent des dossiers similaires d'homologations dans des délais raisonnables, nous ne pouvons que constater, avec un

certain désarroi, les délais excessifs pour l'homologation, l'extension d'homologation ou la réévaluation de produits phytosanitaires au Canada. Ces délais existaient déjà, ils sont maintenant démesurés, pouvant prendre jusqu'à une décennie. De plus, le cadre réglementaire est aussi inadapté au contexte des changements climatiques. La Loi sur les produits antiparasitaires date de 2002. Ni les règlements ni les procédures ne tiennent compte de l'évolution rapide des innovations technologiques ou des pratiques agricoles durables.

Pour sa part, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) doit préconiser une meilleure synergie entre le financement de ses programmes de recherche et les orientations formulées par notre Chambre de coordination et de développement de manière à accélérer le développement de nouvelles connaissances. De surcroît, le Réseau d'expertise en innovation horticole doit voir son existence pérennisée afin d'améliorer notre productivité et réduire notre dépendance à la main-d'œuvre.

À Ottawa comme à Québec, les parlementaires réalisent l'ampleur de la lourdeur administrative. La bureaucratie qui s'est institutionnalisée de manière outrancière entraîne une perte d'agilité manifeste. La rigidité des processus fait en sorte que la conformité réglementaire vient avec un coût prohibitif qui nuit de manière significative à notre secteur économique. Il est temps d'agir avec célérité.

Du côté des chaînes de détaillants, malheureusement, la dernière année a été marquée par d'autres histoires horribles marquées par des démonstrations de force inacceptables. Je voudrais vous dire que le Code de conduite du secteur de l'alimentation aidera à civiliser les rapports. Je saurai être convaincu quand viendra le temps d'en faire un premier bilan dans 18 mois d'ici.

En conclusion, nous devons plus que jamais développer un secteur maraîcher attrayant et diversifié. Nos actions doivent être orientées vers la robustesse face aux risques environnementaux, climatiques, géopolitiques et économiques croissants. Plus que jamais, il est nécessaire de renforcer les outils de gestion des risques, de promouvoir une agriculture résiliente et de mettre au point des approches innovantes qui deviendront de précieux outils pour faire face aux nombreux défis climatiques et géopolitiques.



APMQ *EN ACTION*

LES DOSSIERS *CHAUDS*

ALLÈGEMENTS ADMINISTRATIFS

Les allègements administratifs annoncés jusqu'à présent n'ont pas eu les effets escomptés sur le secteur maraîchers. L'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) maintient ses représentations pour diminuer la lourdeur administrative des processus gouvernementaux, dans un contexte où il s'agit d'une priorité pour le gouvernement. L'APMQ intervient dans les cas de nouvelles modifications réglementaires pour s'assurer que celles-ci atteignent des objectifs réalistes et bien définis, tout en étant adaptées à la réalité des producteurs, notamment à l'égard de leur capacité de payer en fonction des conditions du marché. Des mises en application de plusieurs réglementations ont été demandées et acceptées par le gouvernement pour notamment analyser les conséquences économiques sur les producteurs.

EAUX DE LAVAGE

L'APMQ a démontré que les coûts engendrés par l'atteinte des normes de rejet des eaux de lavage des fruits et légumes s'avéraient excessifs et compromettaient la survie des entreprises maraîchères. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a repoussé à décembre 2030 l'entrée en vigueur de la réglementation. D'ici là, l'APMQ collaborera avec le MELCCFP pour identifier des mesures réalistes permettant d'éviter tout nouveau report.

PRÉLÈVEMENT EN EAU

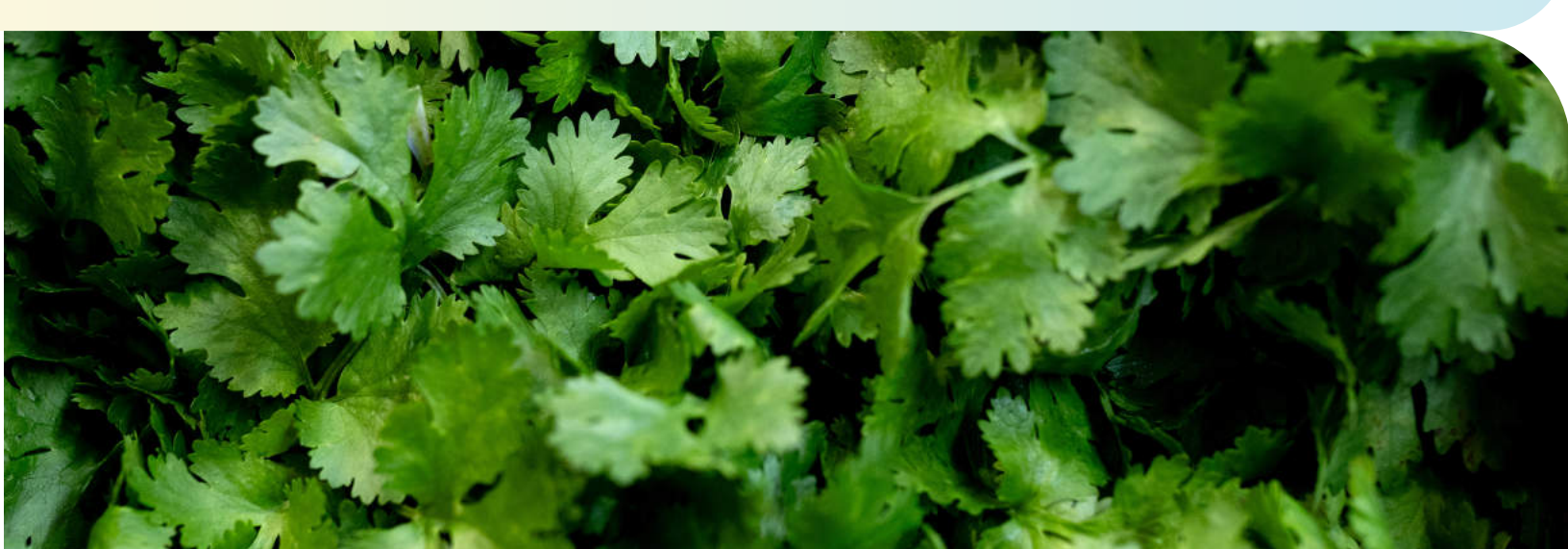
L'APMQ participe à un groupe de travail du MELCCFP sur le prélèvement d'eau et surveillera les résultats d'un projet-pilote sur la gestion active de la ressource. Parallèlement, des démarches sont entreprises pour identifier comment la procédure d'autorisation ministérielle des prélèvements en eau pourrait être simplifiée.

PLASTIQUES AGRICOLLES

L'APMQ a obtenu un report de la mise en application de la réglementation jusqu'en avril 2027. Depuis, l'APMQ a reçu un soutien financier de la part du MAPAQ pour analyser le contexte de la conformité réglementaire. L'étude a révélé que les dispositions du règlement ne correspondaient pas à la réalité du marché, ce qui entravait la compétitivité des entreprises horticoles.

CODE D'ÉPICERIE DU CANADA

L'APMQ, en collaboration avec les Producteurs de fruits et légumes du Canada, s'est fortement impliquée dans l'élaboration du Code d'épicerie du Canada, dont la mise en œuvre complète est prévue le 1er janvier 2026. L'APMQ travaille à s'assurer que les intérêts des fournisseurs sont représentés dans les discussions en cours. Parallèlement, l'APMQ entame des pourparlers bilatéraux avec certains détaillants pour aborder les défis de la commercialisation.



PHYTOPROTECTION

L'APMQ a multiplié les interventions auprès des autorités pour accélérer et améliorer le processus d'homologation des produits phytosanitaires. À sa demande, un comité a été constitué en collaboration avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ce comité se penchera spécifiquement sur les enjeux propres au secteur maraîcher québécois.

GESTION DU RISQUE

L'APMQ a travaillé en étroite collaboration avec les associations agricoles québécoises et horticoles canadiennes pour élaborer une vision commune des exigences en matière d'adaptation des programmes de gestion des risques, alors que les changements climatiques deviennent une réalité tangible. Nous restons également attentifs à l'évolution de l'assurance récolte.

COLLECTE SÉLECTIVE

L'APMQ a contribué à la formation d'une alliance des associations impliquées dans l'industrie agroalimentaire québécoise. Des représentations répétées ont été effectuées pour mettre en évidence les impacts économiques de la mise en place de la nouvelle réglementation.

L'APMQ SE FAIT ENTENDRE



Government's Regulatory Reform Initiative in Agriculture and Agri-Food Sector

Initiative de réforme réglementaire du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes du Canada sur les priorités du secteur agricole

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes du Canada sur l'impact des modifications des tarifs à la frontière concernant le carbone et la réciprocité des normes sur l'agriculture canadienne.



Standing Committee on Agriculture and Agri-Food

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

L'APMQ : UNE VOIX FORTE DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE

L'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) est de nouveau intervenue cette année dans les médias, à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes afin de promouvoir les intérêts des producteurs horticoles. L'impact de ses interventions a permis de mettre en lumière les enjeux relatifs à la commercialisation des produits, notamment les préjudices causés par des pratiques discutables de la part de certains détaillants et grossistes en alimentation. Des éclaircissements ont également été apportés sur les défis liés aux changements climatiques et à la gestion du risque.

Notre présence sur différentes tribunes nous a permis de faire valoir différentes problématiques. Celles-ci incluent la réciprocité des normes, la concurrence déloyale de producteurs de certains pays aux pratiques de développement durable inférieures aux standards locaux et évidemment les défis de la production au quotidien. À cet égard, le printemps tardif, la sécheresse estivale et les pressions économiques causées par ces aléas climatiques ont fait l'objet d'une couverture médiatique importante. Plusieurs opportunités médiatiques ont également permis de mettre en valeur la qualité des produits maraîchers québécois ainsi que le savoir-faire des membres de l'association.

Les porte-parole de l'APMQ ont été très actifs dans les médias aux quatre coins du Québec. Quelle que soit la plateforme — dans la presse écrite, à la radio, à la télévision

et dans les médias numériques et spécialisés —, les lecteurs et lectrices ont vu, entendu et lu le point de vue du secteur horticole. Nous avons notamment eu l'opportunité de répondre aux questions de journalistes et d'animateurs d'émission d'affaires publiques ayant une audience considérable sur l'ensemble du territoire québécois.

L'APMQ entretient des liens étroits et à long terme avec les décideurs politiques québécois et canadiens, ainsi qu'avec les bureaux des ministères concernés par nos diverses questions. Elle s'efforce également de faire connaître et d'encourager la production horticole auprès des représentants des instances gouvernementales. Pendant la récente campagne électorale fédérale, l'APMQ a rencontré plusieurs candidats afin de les sensibiliser aux enjeux du secteur horticole québécois.

De plus, des représentants de l'APMQ ont été invités à participer à divers événements publics à titre d'experts, notamment, aux tribunes de l'Association des détaillants en alimentation du Québec et de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Au cours des dernières années, l'APMQ est devenue une référence dans son secteur grâce à la pertinence et à la clarté de ses prises de position. Les diverses tribunes s'efforcent maintenant de l'entendre.



DES PARTENARIATS QUI PORTENT FRUITS (*ET LÉGUMES*)

L'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) s'implique dans plusieurs comités temporaires et permanents avec comme objectif de représenter ses membres.

Table de travail sur la main-d'œuvre en agriculture

Participation à plusieurs comités des Producteurs de fruits et légumes du Canada

Table horticole de l'Union des producteurs agricoles (UPA)

Table sur l'agriculture biologique de l'UPA

Comité orientation - Groupe de travail sur la compétitivité du secteur maraîcher et fruitier

Comité multipartite sur les acquisitions de légumes surgelés

Partenaire de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois (SNAAQ)

Communauté de pratiques Commun'assiette

Conseil d'administration intérimaire du Code d'épicerie du Canada

Comité sur l'agroalimentaire de la Fédération des chambres de commerce du Québec

Des représentants de l'APMQ et du SPMQ siègent également à plusieurs conseils d'administration d'organisations partenaires :

FERME

Agricarrières

Gestion Qualiterra

Mutuelle de prévention horticole de Telus Santé

Zone Agtech





PRODUCTION

CCD

SOUTENIR, STRUCTURER, CONNECTER : LES TEMPS FORTS DE LA CCD EN 2025 VERS UNE CCD PLUS STRUCTURÉE, VISIBLE ET MOBILISÉE

L'année 2025 a été marquée par plusieurs avancées structurantes pour la Chambre de coordination et de développement de la recherche sur les légumes de champs (CCD), tant sur le plan réglementaire que sur celui du financement et de la mobilisation des acteurs du secteur.

Des travaux ont été déployés pour soumettre un projet de Règlement aux producteurs maraîchers du Québec. En effet, le Règlement en vigueur ne concerne que les producteurs dont les données sont détenues par la Financière agricole du Québec (FADQ). Dans une volonté d'élargir le champ d'application du dispositif réglementaire et de répondre aux principes d'équité, des modifications sont proposées afin d'inclure également les producteurs dont les données ne sont pas disponibles auprès de la FADQ. Ce projet répond à une exigence de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, conformément à la décision d'approbation rendue en décembre 2023. Dans cette perspective, nous avons organisé plusieurs consultations en 2024 et 2025 afin de recueillir les commentaires et suggestions des producteurs concernés. Ces échanges ont permis d'ajuster le contenu du projet en fonction des enjeux spécifiques du secteur. Ce processus de concertation a contribué à renforcer la pertinence du projet et à favoriser une adhésion élargie des parties prenantes.

L'année en cours a marqué le début du processus d'évaluation pour l'appel de projets de 2024. Cela a impliqué la création des ressources nécessaires, la formation d'un comité d'évaluation et l'établissement de critères de sélection. Grâce à ces mesures, nous avons pu garantir un cadre rigoureux et équitable pour l'examen des propositions reçues.

Parallèlement, deux projets ont été financés en dehors d'un appel à projets. Cette démarche a contribué à une meilleure structure des mécanismes de financement de la CCD, en clarifiant sa volonté de favoriser des initiatives pertinentes

pour le secteur, tout en maintenant le cadre formel des appels à projets. Ce positionnement reflète l'origine même de la CCD : soutenir des projets porteurs et nécessaires pour les entreprises maraîchères.

Dans cette dynamique, un partenariat a été développé avec le Réseau québécois de recherche en agriculture durable (RQRAD) pour l'organisation d'une journée de cocréation de projets. Cet événement visait à renforcer la visibilité de la CCD auprès des producteurs et des professionnels de la recherche, dans le but de favoriser le dépôt de projets en adéquation avec les besoins du secteur. Cette journée a favorisé un échange constructif entre les deux parties, a renforcé les liens et a encouragé le réseautage autour de préoccupations partagées. Le contenu des discussions a servi à préparer l'appel à projets 2025. Les porteurs de projets pourront également tirer parti des résultats du sondage sur les priorités de recherche, en plus des échanges de la journée de cocréation, ce qui leur fournira plus d'idées concrètes pour le développement de projets pertinents et structurants.

Au-delà du financement de projets, la CCD a souhaité en 2025 renforcer sa visibilité auprès des acteurs du secteur. Plusieurs actions ont été menées en ce sens : lancement d'une infolettre, création d'un compte LinkedIn, tenue d'un kiosque à la rencontre du Golf de la Relève, diffusion via l'infolettre de l'UPA Outaouais, ainsi que des rencontres ciblées, notamment avec le Réseau fermier de famille. Ces initiatives, combinées à la journée de cocréation, ont permis de mieux faire connaître la CCD, tant auprès des producteurs que des professionnels de la recherche.

En 2026, la CCD poursuivra ses efforts pour renforcer sa visibilité, partager ses objectifs avec les acteurs du secteur et soutenir le financement de projets porteurs, innovants et essentiels au développement de la filière.

PHYTOPROTECTION

DEMANDES D'EXTENSION D'HOMOLOGATION

Cette année encore, l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) a appuyé le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour les demandes d'extension d'homologation.

L'APMQ a également représenté les producteurs horticoles lors des journées de la Rencontre nationale de priorisation, qui se sont tenues à Gatineau les 25 et 26 mars 2024. Cette activité vise à sélectionner les demandes pour lesquelles des données seront générées, permettant de les déposer à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

HOMOLOGATION D'URGENCE

En parallèle des demandes d'extension d'homologation, comme l'année dernière, l'APMQ a promu quatre demandes d'homologation d'urgence pour lutter contre la mouche du chou dans les cultures de rutabaga et de rabiole en tant que substitut au chlorpyrifos. Une demande d'homologation d'urgence pour l'herbicide COMMAND 360 ME pour les betteraves a été déposée au printemps afin de pallier l'indisponibilité du BETAMIX B. L'ARLA a rejeté la requête, car elle jugeait que des alternatives homologuées existaient.

L'APMQ a également transmis ses observations à l'ARLA en lien avec la consultation sur les procédures révisées pour l'homologation de pesticides dans les situations d'urgence. L'APMQ propose des avenues pour accélérer les processus d'homologation.

ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

L'APMQ assure la diffusion d'informations sur les nouvelles homologations en production horticole à l'aide de divers moyens de communication, tels que les rencontres de la Table horticole de l'UPA, le journal Primeurs maraîchères, et l'envoi régulier de listes mises à jour aux conseillers et aux associations concernées. L'APMQ s'implique également activement aux rencontres du Groupe aviseur sur la protection des cultures des Producteurs de fruits et légumes du Canada.



COMMERCIALISATION *ET MARCHÉS*

VENDRE FUTÉ

DÉPLOIEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME *VENDRE FUTÉ* EN 2025

L'année 2025 a été marquée par le déploiement complet de la plateforme Vendre Futé, avec la mise en ligne de neuf rapports destinés à accompagner les producteurs dans leur prise de décision commerciale. Ce lancement a permis de poser les bases d'un outil structurant pour le secteur maraîcher.



VENDRE FUTÉ



Au cours de l'année, nous avons ajouté deux nouveaux rapports intégrant les données de consommation, enrichissant ainsi l'offre d'analyse disponible sur la plateforme. Ces ajouts ont permis de mieux comprendre les dynamiques de marché et les comportements des consommateurs. En réponse aux demandes des utilisateurs, nous avons intégré de nouvelles cultures : le chou en septembre, suivi du maïs sucré en octobre. Ces ajouts témoignent de la volonté de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) d'adapter continuellement l'outil aux besoins de ses membres dans la mesure du possible.

Au-delà du développement technique, un objectif stratégique a été fixé : accroître le nombre d'utilisateurs et renforcer la communication autour de Vendre Futé. Un premier article consacré à la carotte a été publié pour offrir un aperçu des données disponibles et mettre en évidence l'utilité de la plateforme. Ce contenu vise à accompagner davantage les producteurs à maîtriser l'outil.

L'APMQ envisage de développer ce type de contenu éditorial dans les mois à venir, dans le but de valoriser les données disponibles. Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus globale visant à outiller les producteurs et à renforcer leur autonomie dans les prises de décision. Un tel outil pourrait également constituer un support pertinent pour le comité de commercialisation. Il offrirait, pour certaines cultures, une vue d'ensemble des tendances des marchés américains, en plus de mettre à disposition l'historique des prix à la Place des producteurs.

En 2026, l'APMQ entend poursuivre l'enrichissement de Vendre Futé, en intégrant davantage de cultures, en affinant les analyses de marché et en renforçant l'accompagnement des producteurs dans leurs décisions commerciales.

Réseau
d'expertise
en innovation
horticole



RÉSEAU D'EXPERTISE EN INNOVATION HORTICOLE (REIH)

Implanté en 2022, le Réseau d'expertise en innovation horticole (REIH) poursuit la réalisation de ses projets et consolide son positionnement au sein du secteur horticole. L'année a été marquée par des initiatives visant à renforcer la reconnaissance du Réseau comme acteur crédible et influent en matière d'innovation au Québec.

BILAN DE L'ANNÉE

- **Démonstration technologique** du robot de désherbage mécanique *Dés herbex* devant une vingtaine de participants du milieu maraîcher.
- **Élargissement de la veille technologique** qui regroupe désormais plus de **400 technologies** adaptées au secteur maraîcher, ciblant la réduction de la main-d'œuvre et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Cette veille technologique demeure accessible à tous les membres de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ).
- **Production d'une capsule vidéo** mettant en lumière l'expérience d'un producteur ayant adopté une technologie de pulvérisation de précision dans les cultures maraîchères, disponible sur la page Facebook du REIH.
- **Mise en place d'un projet d'optimisation des communications** afin de renforcer la portée, la cohérence et l'efficacité des actions du Réseau. Cela comprend :
 - **Création du site web du REIH** conçu pour faciliter l'accès à l'information et mettre en valeur les initiatives du Réseau et de ses partenaires.
 - **Analyse et animation des infolettres et réseaux sociaux** incluant la gestion coordonnée des infolettres, réseaux sociaux et autres canaux pour accroître la visibilité du Réseau, valoriser ses partenaires et renforcer son rôle de référence en innovation horticole grâce à une diffusion cohérente et participative des contenus.
 - **Renforcement de l'identité visuelle du REIH** pour développer une image moderne et cohérente à travers des gabarits uniformes et des outils de communication harmonisés, renforçant la reconnaissance et la crédibilité du Réseau comme acteur influent en innovation horticole.

Stratégie d'accélération de l'adoption d'agrotechnologies en horticulture (3AH). Lancée en 2024, la Stratégie 3AH vise à créer un environnement favorable à l'intégration de nouvelles technologies dans les secteurs du Réseau, notamment en maraîchage.

Dans le cadre de cette stratégie :

- L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) a réalisé une revue de littérature afin d'identifier les éléments nécessaires à l'élaboration d'un protocole d'évaluation des technologies de désherbage en maraîchage. L'institut a également défini les premiers critères d'évaluation, et conçu une grille de compilation de données qui servira à la réalisation d'analyses technico-économiques.
- Étroitement lié au projet de protocole, le CIEL développe actuellement un outil d'aide à la décision visant à optimiser le désherbage dans les cultures de légumes-racines, sous forme d'un arbre décisionnel. Une première version fonctionnelle est en cours de validation avec les partenaires du Réseau et des essais sur le terrain sont prévus pour la prochaine saison.





MANGEZ QUÉBEC

La campagne promotionnelle générique Mangez Québec (MQ) s'est poursuivie par une diversité d'initiatives publicitaires visant à appuyer les ventes des membres de l'APMQ en faisant la promotion des fruits et légumes d'ici. Le slogan « Mangez Québec, c'est vraiment bon » est le message clé de la campagne, qui souligne tout au long de la saison estivale les avantages et les impacts positifs de la consommation de produits locaux, en particulier pendant les périodes de grande disponibilité. La campagne est le fruit d'une collaboration renouvelée avec Aliments du Québec (AQ), et elle a été orchestrée par l'agence Canidé, qui est également derrière le succès de la campagne 2024.

CAMPAGNE « ASPERGES »

Mandaté par le comité « Asperges », l'APMQ a réservé une place toute spéciale au produit phare qui inaugure traditionnellement la saison. MQ a donc misé sur le slogan « Les asperges du Québec, en tête de saison », ce qui lui a permis de connaître une lancée significative. Pour renforcer ce message, une vaste campagne publicitaire sur les réseaux sociaux a été déployée au moment de la grande disponibilité du produit. Par ailleurs, les producteurs qui en ont fait la demande ont reçu des élastiques jaunes à l'effigie d'AQ, ainsi que des recettes imprimées.



MÉDIAS TRADITIONNELS, MÉDIAS SOCIAUX ET WEB

MQ a été présenté sous la forme du « Festival vraiment bon » aux quatre coins de la métropole ainsi que sur les ondes de Cogeco Média. Sur Rythme FM, des publicités ludiques ont rappelé aux consommateurs les arrivages locaux sur les ondes pendant les mois de juin, juillet et août. De plus, des affiches grand format ont été installées à 32 intersections achalandées de Montréal pour accroître la visibilité des arrivages.

Également, des contenus promotionnels et des recettes ont été diffusés sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram pendant toute la saison. En complément, des bandeaux publicitaires ont été ajoutés pour mettre en avant les produits de saison et inciter les utilisateurs à se rendre sur le site de MQ.

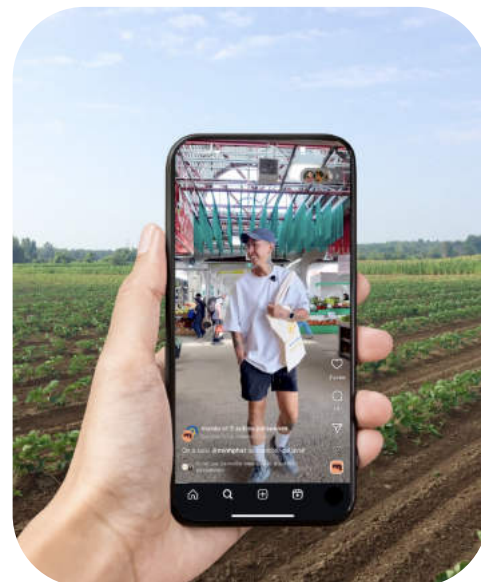


MARKETING D'INFLUENCE

Au courant de la campagne, nous avons conclu quatre partenariats avec des influenceurs afin de stimuler les consommateurs à acheter des légumes de saison, à les cuisiner, mais également à bien les apprêter et à les conserver.

MARCHÉS PUBLICS

Au courant de la campagne, nous avons conclu quatre partenariats avec des influenceurs afin de stimuler les consommateurs à acheter des légumes de saison, à les cuisiner, mais également à bien les apprêter et à les conserver.



LA CAMPAGNE *MANGEZ QUÉBEC* PROMUE PAR L'APMQ, EN UN COUP D'ŒIL

18 M

d'impressions
médias

1,8 M

engagements

125 k

clics vers le site

Des partenariats avec les influenceurs
Margaux, Minh, Chef Oli et Dom Cook.

ÉVÉNEMENTS





JOURNÉE APMQ

Pour la deuxième année consécutive, l'APMQ a choisi d'organiser conjointement son assemblée générale annuelle (AGA) et son banquet dans le cadre appelé Journée APMQ. Cette formule permet aux membres de participer à l'AGA et de profiter pleinement de la soirée festive du banquet. L'événement s'est tenu le 29 novembre 2024 à l'Hôtel Mortagne de Boucherville. L'assemblée générale a enregistré un taux de participation appréciable avec plus de 115 participants à l'AGA et plus de 410 au banquet.

Les participants ont eu l'opportunité d'assister à quatre conférences abordant des sujets d'actualité et d'importance pour le secteur maraîcher. L'AGA a également été marquée par les interventions de l'ancien ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, et de M. Martin Caron, président général de l'UPA, qui ont exprimé leur soutien et partagé leurs réflexions sur l'avenir du secteur. Au cours de l'assemblée, les membres présents ont également proposé et adopté à l'unanimité sept résolutions.

Avant de clore l'assemblée, le prix Paul-Coulombe a été décerné à M. Dominique Duval, de la Ferme Lidom, en reconnaissance de son engagement sans faille, de sa chaleur humaine et de son dévouement indéfectible.

Finalement, la soirée du banquet a été une véritable réussite, avec une ambiance chaleureuse et festive sur fond de thématique country. Lors de cette soirée, deux prix ont été décernés : le Moisson d'Or, remis aux Fermes maraîchères Bombardier, ainsi que le prix de la Relève, décerné à Steve Bertrand des Serres Stéphane Bertrand (Le Ciel).



RENDEZ-VOUS *PLAISIRS* *MARAÎCHERS*

L'édition 2025 du Rendez-vous plaisirs maraîchers (RVPM) a, une fois de plus, lancé le coup d'envoi de la saison horticole au Québec. Le RVPM s'est déroulé à la Plaza Rive-Sud à La Prairie et a rassemblé quelque 250 producteurs et partenaires de l'industrie. La soirée, animée par le directeur général de l'APMQ, M. Patrice Léger Bourgoïn, fut l'occasion de rencontres et de reconnaissances. Les prix Mélior et Reconnaissance ont été remis respectivement à la docteure en nutrition Isabelle Huot et à l'ancienne ministre fédérale de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Mme Marie-Claude Bibeau.



ÉQUIPE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION



ÉQUIPE DE LA *PERMANENCE*



Louise Binette —
*Responsable de la
comptabilité*



Michel Boulay, CPA —
Conseiller financier



Amélie Ethier —
Adjointe administrative



Izmir Hernandez —
Conseillère en innovation



Patrice Léger Bourgoïn —
Directeur général



Catherine Lessard, AGR, M.SC
—
Directrice générale adjointe



Julien Levac Joubert —
*Gestionnaire des
communications et relations
publiques*



Benoit Provost —
*Directeur de l'administration
et des finances*



Ysaline Tassel —
Chargée de projet



Yvan Roy —
*Directeur opérations et
développement des marchés*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2024-2025



Catherine Lefebvre —
Présidente



Éric Van Winden —
1^{er} vice-président



Jocelyn Gibouleau —
2^e vice-président



David Côté —
3^e vice-président



Geneviève Guinois-Côté
— *Secrétaire*



Joffrey Parent —
Trésorier



Sébastien Angers
—



Amélie Reny-Coulombe
—



Sylvain Guinois
—



Luc Hervieux
—



Gabriel Leclair —



Florence Lefebvre
St-Arnaud —



Catherine Mailhot —



Sébastien Rivest —



Sylvain Terrault —

MERCI À NOS PARTENAIRES 2025

MAJEURS



COLLABORATEURS



ASSOCIÉS





Association des
producteurs maraîchers
du Québec

